



h o r i z o n p a r r h é s i a

Pratiques de la laïcité

Jeudi 7 juin 2018, 19h à 21h – Maison des Associations, Genève

Horizon Parrhésia est un bureau conseil qui, par ses actions, encourage des pratiques inclusives de la laïcité. Etabli comme neutre, il agit sans aucun prosélytisme religieux ou militantisme politique. Son champ d'expertise est la pratique de la sécularité en Suisse romande. Le jeudi 7 juin 2018, Horizon Parrhésia a organisé un événement à la maison des Associations de Genève nommé *Pratiques de la Laïcité*.

L'objectif premier était de regrouper autour d'une même table des politiciens de l'ensemble du spectre politique genevois, des représentants de communautés religieuses et des professionnels de terrain confrontés à des questions religieuses lors de leur travail, afin de discuter des pratiques de la laïcité genevoise. Même si l'évènement fut ouvert au public, des invitations bien précises ont été envoyées afin de rassembler des personnes ayant une expertise sur la question de la laïcité que cela soit par leur engagement politique, spirituel ou professionnel.

Ainsi, des affiliés des groupes suivants ont composé l'assemblée pour un total de 23 personnes :

- Partis politiques :
 - Parti Libéral Radical (PLR)
 - Parti Union Démocratique du Centre (UDC)
 - Parti des Verts
 - Parti Ensemble à Gauche
 - Parti Radical de Gauche
 - Parti Démocrate Chrétien (PDC) – Excusé

- Communautés religieuses :
 - Plateforme Interreligieuse de Genève
 - Réseau évangélique Suisse
 - Eglise protestante de Genève

- Professionnels de terrain :
 - Aumônerie des HUG
 - Fondation Genevoise pour l'ethnopsychiatrie
 - Fondation genevoise pour l'animation socioculturel (FASE)
 - Fondation Cordoue de Genève

- Autres :
 - Groupe citoyen et humaniste pour l'enseignement du fait religieux
 - Département de l'Economie et de la Sécurité du canton de Genève
 - Université de Genève

Rassembler des initiés ayant des avis fortement contradictoires fut un choix bien conscient de la part d'Horizon Parrhésia. Alors que dans l'arène politique les fortes oppositions idéologiques mènent souvent à des blocages (chaque camp se cantonnant à ses positions, particulièrement au sujet de la laïcité), lors de cette rencontre nous avons contourné les querelles ataviques en plaçant la focale sur des situations concrètes.

Le résultat fut excellent, tout au long de la séance aucune opposition frontale n'a eu lieu, les discussions étant centrées sur des enjeux très pratico-pratiques. Si la laïcité peut être perçue comme un concept politico-philosophique, lors de cette séance, les organisateurs ont insisté pour qu'elle soit comprise comme un outil de gouvernance. Ainsi, les membres de l'assemblée furent ramenés au plan micro-politique et encouragés à chercher un consensus fonctionnel au plus près des acteurs, l'expérience montrant que plus les problèmes remontent la hiérarchie, moins les chances sont grandes d'obtenir une solution pragmatique.

Au moment où se tenait cette séance, la loi sur la laïcité de l'Etat avait déjà été votée, toutefois elle n'était pas encore fonctionnelle car la récolte des signatures pour la tenue

d'un référendum¹ était en cours. Ainsi, en attendant une possible mise en application, le choix d'Horizon Parrhésia fut de se concentrer sur les savoir-faire déjà existants. Ce choix permettait de toucher une réalité qui perdurera peu importe les résultats des urnes ; soit un rejet de la loi aboutirait à un statu quo, soit en cas de vote positif, un tel travail permettra une réflexion afin que les règlements d'application de la future loi soient réellement en adéquation avec les pratiques sur le terrain.

Grâce à un public diversifié, nous avons pu avoir accès à une variété de récits très riche qui a contraint l'assemblée à négocier des petits détails qui forment le vivre-ensemble, plutôt que des grandes théories philosophiques.

Nous nommerons un exemple précis ici-bas, mais avant cela, il est essentiel de lister les différents enjeux soulevés par les interventions.

Le premier constat fut de remarquer la polysémie du terme laïcité. En effet, chacun se présentait comme un défenseur de cette dernière, toutefois, aux vues des différentes approches, force est de constater que ce fameux terme peut épouser bien des définitions, allant du rejet du religieux dans la sphère privée à une implication active de l'Etat pour s'assurer de la paix confessionnelle.

L'enjeu qui traversa pratiquement tous les récits et qui est sans doute un des plus épineux est la subtile distinction entre culturel et cultuel. Si le culturel est volontiers célébré pour marquer la diversité de Genève, le cultuel a nettement moins bonne presse et est souvent stigmatisé comme contraire à la laïcité, comprise comme le refoulement du religieux dans la sphère privée. Plusieurs récits ont évoqué la mince frontière entre ces deux termes et ont montré comment les professionnels de terrain peuvent jouer sur le basculement de l'un à l'autre à leur profit. L'exemple le plus frappant étant le récit d'un pasteur arrivant à célébrer un culte en public alors que l'autorisation de la ville stipulait une activité non cultuelle. Sur ce sujet épineux, plusieurs avis convergèrent sur le sérieux doute que l'Etat puisse s'arroger le droit de faire la distinction entre le culturel et le cultuel.

¹ Ce référendum a formellement abouti le 5 septembre 2018 et la votation devrait se tenir à l'hiver ou au printemps 2019.

Le témoignage d'une travailleuse sociale a pointé un autre grand enjeu autour de la question du fait religieux dans la sphère publique : le manque de formation pour les praticiens. Relatant une situation où des collègues ont été confrontés à la radicalisation de jeunes fréquentant régulièrement une maison de quartier, elle a pu soulever le désappointement des professionnels lorsque les jeunes les ont interrogés sur leur propre relation aux religieux. Au fil de la discussion, il fut relevé que ce manque de formation et de ressources pour faire face au fait religieux touchait de nombreux secteurs.

Les problèmes pratiques causés par la distinction entre les Eglises dites « historiques »² et les nouveaux mouvements religieux furent portés à l'attention de l'assemblée lors du récit d'un représentant du réseau évangélique suisse. En effet, il raconta comment une commune refusa d'inscrire le groupe évangéliste local à la liste des sociétés communales en s'appuyant sur le principe de la laïcité, cette fois comprise comme le principe de neutralité de l'Etat envers les religions, alors que les Eglises protestantes et catholiques figurent bel et bien sur la liste. Grâce à cet exemple, tous purent prendre conscience de l'évolution du religieux à Genève.

A la suite de cet exemple, les organisateurs rendirent l'assemblée attentive au triple palier de gouvernement qui compose le système politique suisse et au principe de subsidiarité qui s'y rattache. En effet, puisque ce dernier principe veut que la prise de décision soit toujours effectuée par le palier décisionnel au plus proche du citoyen, il est essentiel de réfléchir également sur la question au niveau communal et pas seulement cantonal, même si la loi sur la laïcité de l'Etat se joue à ce dernier niveau. Malheureusement, l'association de communes genevoise ne put être représentée pour notre séance du 7 juin.

Le récit d'une ethnopsychiatre jeta un regard très raffiné sur la complexité de lutter contre le phénomène sectaire, indiquant que par définition une secte est celle qui se retire du monde social et que leurs membres, subissant des pressions psychologiques très complexes, possèdent tout un attirail pour ne pas soulever des soupçons dans leur entourage. Devant la

² L'Eglise protestante, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique-chrétienne.

question des organisateurs renvoyant à un article de la loi sur la laïcité stipulant que l'Etat peut « prendre des mesures contre les dérives de type sectaire », l'intervenant émit un certain doute sur la capacité de l'Etat à lutter contre les sectes sans effectuer un travail de fond sur les normes et ce qui est compris comme une activité religieuse « normale ».

En passant ainsi d'un sujet à l'autre, les discussions restèrent ancrées aux réalités du terrain et permirent des échanges de très bonne qualité, fait relevé par plusieurs participants en fin de séance. Les organisateurs furent effectivement très contents de la richesse des discussions, avec une mention spéciale sur le sujet le plus clivant actuellement : l'Islam. En conclusion, un participant parut pratiquement soulagé de ne pas avoir discuté de ce sujet. En réalité, la religion musulmane fut bel et bien abordée mais avec une approche tellement nouvelle pour les participants que cela passa sous les radars. En effet, à la place de s'interroger sans fin pour savoir si l'Islam est compatible avec la démocratie, il fut question de toilettes inondées...

C'est le directeur de la Maison des Association (MdA – lieu où se tenait la discussion) qui lança la discussion en parlant des méthodes trouvées pour faire cohabiter tous les différents groupes qui louent des salles dans l'établissement. Disant bien la tourmente dans laquelle se trouvait son équipe au moment de distinguer activités culturelles, cultuelles ou encore sectaires, le choix de l'association fut de se concentrer sur les problèmes pratiques de cohabitation. Ainsi, une participante de la soirée qui avait également des liens avec la MdA fit la remarque suivante : « Il est très difficile de définir ce qu'est un culte ou une secte, par contre on peut mesurer les décibels se diffusant d'une pièce à l'autre. » Concernant la communauté musulmane, l'approche fut la même : pragmatique. La direction se rendit compte qu'à défaut d'infrastructure suffisante, certains locataires faisaient leur ablution dans le lavabo des toilettes, inondant ainsi le lieu et le rendant pratiquement impraticable pour le prochain groupe. Il fut ainsi décidé de placer un robinet plus large dans le couloir et de se concentrer sur le prochain problème pratique³. A la fin de son témoignage, le directeur de la MdA s'exclama : « Et c'est qui est beau, c'est que cela fonctionne. » En se concentrant

³ A noter que le directeur de l'MdA s'est présenté à la séance avec 3 épais classeurs regroupant tous les accords de principe passés avec les différents locataires.

sur les problèmes de bruits et d'odeur et avec une dose de « tolérance et de respect », la MdA a réussi à aplanir les conflits entre les différents utilisateurs du lieu.

Ce dernier exemple est, pour les organisateurs, révélateur de la démarche que nous souhaitons développer : encourager les différents acteurs qui se soucient de l'interaction du religieux avec la sphère publique à réfléchir également aux petits détails formant le vivre-ensemble, plutôt que de se concentrer sur les grands débats théoriques.

En conclusion, il est important de revenir sur les différentes projections que peuvent faire les acteurs sur le concept de laïcité. Alors que toutes les personnes présentes à l'événement étaient d'accord de renforcer la laïcité à Genève, il est évident que les conceptions de cette dernière changeaient fortement d'un groupe à l'autre, passant d'un rejet radical du religieux à la sphère privée à l'intervention proactive de l'Etat pour poser un cadre plus ou moins rigide aux liens entre communautés religieuses et pouvoirs publics.

Malgré cette grande disparité de représentations, lors de cette soirée, les organisateurs ont réussi à démontrer que lorsque les discussions se réfèrent aux enjeux concrets, des consensus peuvent facilement prendre corps. Ainsi, tout au long de la soirée, des acteurs aux affiliations idéologiques antagonistes se sont rejoints sur la résolution de problèmes pratiques. Devant ce constat, Horizon Parrhésia est convaincu que le développement de telles séances peut désamorcer bien des querelles et contribuer à pérenniser la paix confessionnelle et convictionnelle à Genève.

Sylvain Odier

Horizon Parrhésia

18 septembre 2018